



Depuis 30 ans la Fondation des maladies de l'œil participe à faire voir la vie à tout le monde.



Recherche
Sensibilisation
Prévention



“Participe pour voir”

☎418.654.0835 ou sans frais 1 877 654.0835
fondation.oeil@qc.aira.com

Fondation des Maladies de l'œil
1100, rue Bouvier, bureau 010, Québec, Qc. G2K 1L9

Site Internet : www.fondationdesmaladiesdeloeil.org

Procédures à suivre pour la direction de l'école ou l'intervenant au CLSC

- informe le parent du besoin possible de lunette de leur enfant
- en fonction du critère suivant : **le programme s'adresse aux familles moins nanties ou moins favorisées**
- en fonction de ce critère, informe à ce moment les parents de l'existence du programme de lunettes gratuites pour les enfants de 5-12 ans par l'entremise du Club Lions de leur région
- transmet au parent les coordonnées du Club Lions participant
- par la suite, le parent fait appel au Club Lions qui après vérification du critère s'il y a lieu, lui émet un certificat pour se procurer une lunette dans une clinique d'optométrie participante. (ne doit pas avoir fait faire les lunettes avant la demande au Club Lions)

Note : le certificat peut aussi être émis par le Club Lions directement à l'école ou au clsc (à l'intervenant) mais en prenant bien note du nom de l'enfant et du numéro du certificat sur le rapport des certificats émis et conservés par le Club Lions pour le rapport semi-annuel.

Procédures à suivre pour le Club Lions Pour le bon fonctionnement de « Participe pour voir »

Engagement des Clubs Lions

- recevoir et à réviser toutes les demandes venant de l'école du CLSC ou des parents (demandes à considérer venant de parents moins nanties ou moins favorisés) pour les enfants de 5 à 12 ans de leur région.
Si vous désirez, vous pouvez contacter les CLSC de votre région. Les infirmières scolaires des écoles primaires pourront vous inscrire comme organisme ressource pour répondre aux besoins des enfants de votre communauté.
- remettre à la famille ou à un intervenant, un certificat cadeau afin que l'enfant puisse se procurer une lunette gratuitement. **(voir les instructions relatives au certificat)**
- compléter le rapport des certificats émis en y inscrivant le numéro du certificat, le nom de l'enfant, la date d'émission **(document en annexe)**

- effectuer le paiement des certificats
Selon votre choix
 À la réception de vos certificats
 Lors des périodes de paiement deux fois par année
(Voir les instructions pour les paiements)
- réviser et transmettre les besoins en certificats à la personne ressource de votre district.
Chaque certificat est numéroté et inscrit au nom du Club Lions attribué. Ne pas échanger de certificats entre Club Lions, toujours référer à la personne ressource du district.
- contacter la personne ressource au niveau provincial pour toute information
Lion André Duval
Responsable du programme des lunettes enfants 5-12 ans
Tél. :418.687.2675
Courriel : anduval@videotron.qc.ca

**** Instruction pour les paiements des certificats**

- Faire parvenir à votre responsable de district aux dates suivantes le **rapport semi-annuel *** et **un chèque** de 35\$ couvrant le nombre de certificats émis pour la période donnée :
 - 30 juin
 - 31 décembre
- le club Lions peut aussi acheter sur réception les certificats demandés par le Club à la Fondation des maladies de l'oeil
- Émettre le chèque au nom de la Fondation des maladies de l'œil
- Faire parvenir le chèque à la personne ressource de votre district.

Lion Claude St-Pierre, Club Lions de La Pocatière

Tél. : 418.856.1948 ou par courriel: claudesp50@hotmail.com